

Ancelle le 14 novembre 2009

Contribution personnelle au congrès programmatique d'Arras 4,5,6 /12 / 2009

3-5 La réforme de l'Etat.

Puisque nous en sommes aux élections régionales, dans la réforme de l'Etat ce sont les régions qui sont les plus concernées. Si l'on regarde nos voisins européens, nous constatons que nos régions sont trop petites et trop nombreuses. Le rapport du comité Balladur propose de réduire celles-ci de 22 à 15, pour ma part je serais plus partisan de passer à 11 maximums. Chaque région étant constituée de départements tels qu'ils sont constitués aujourd'hui, mais dans certains cas nous voyons que ceux-ci peuvent être légèrement modifiés afin que les populations soient moins isolées par rapport aux centres administratifs, ces populations doivent en décider elles-mêmes.

Aujourd'hui les régions ont de plus en plus de responsabilités, sans en avoir les moyens, les structures ni les compétences pour gérer de manière rationnelle et efficace leur territoire. Il serait normal et souhaitable que ces nouvelles régions soient plus autonomes vis-à-vis de l'état, avec un vrai Parlement ayant par le biais des sénateurs leur représentation au sein de celui-ci. Ces Parlements devront par le biais de l'administration centrale ajuster les impôts nécessaires aux compétences qui seront les siennes. (à définir)

Ces Parlements seront constitués des conseillers régionaux et des conseillers départementaux. En continuation des régions parlons des départements. Ceux-ci ont leur importance et nous devons les conserver mais en réduisant les structures administratives, les sous-préfectures et les préfetures devenant des sous-préfectures régionales à effectif en concordance avec la population à gérer.

Toutes les administrations devront se restructurer en fonction des besoins du département en tenant compte avant tout de sa meilleure efficacité au service des citoyens et si cela peut être compatible avec une meilleure gestion ce ne sera que mieux.

En ce qui concerne les municipalités, celles-ci auront obligation de se constituer en communauté de communes, les conseils municipaux seront réduits en conséquence avec une représentation au sein de la communauté de commune en rapport de la population qu'elle représente. Chaque commune gardant sa gestion propre, mais apportant sa contribution communautaire, pour les réalisations et investissements en commun, le but étant la réduction des coûts et des structures. À propos des structures, par le biais des moyens de communication actuelle celles-ci peuvent être réparties sur l'ensemble des communes, les moyens et les personnels qui seront mis en commun seront évalués et ajustés chaque année avec répartition proportionnelle.

*****En ce qui concerne la réduction du nombre d'élus, celle-ci devrait passer par une redéfinition des statuts et prérogatives de chaque assemblée.***

_ redéfinition des circonscriptions pour les députés qui devront être les représentants de l'ensemble de la nation et non pas de la région qui les a élu.

Les députés ayant pour fonction d'élaborer et voter les lois sur proposition du gouvernement, du sénat ou d'elle-même.

_ redéfinition de l'élection des sénateurs qui devront eux être les représentants de leur région.

Les sénateurs ayant un rôle de contrôle de faisabilité des lois proposées et vérification de l'équité de celles-ci vis-à-vis des régions ainsi de leur compatibilité avec les directives Européennes.

Le Conseil constitutionnel veillant au respect de la constitution.

Ancelle le 14 novembre 2009

3-1 Démocratie.

La réforme des modes de scrutin (Assemblée Nationale et Sénat)

Assemblée Nationale :

Cette réforme est nécessaire pour assurer une représentativité de l'ensemble de la population française et ce afin de permettre à tous de s'exprimer au sein du Parlement.

Comment :

- _ En imposant un minimum de 30 % de proportionnelle.
- _ En conservant le principe d'une prime en sièges au groupe ayant réalisé le meilleur résultat afin d'atteindre une majorité de gouvernance.
- _ Le nombre de parlementaires devra être réduit au minimum de moitié. Le principe de la circonscription doit être maintenu. Celles-ci seront agrandies par le fait de la réduction du nombre des députés, mais en maintenant un député au minimum par département pour que tous les citoyens se sentent représentés au parlement, en rappelant toutefois que les députés sont au service de la nation et non pas d'un département ou d'une région, cela incombera aux sénateurs.

Sénat :

Le Sénat doit être maintenu, mais sous une autre forme de représentativité.

Comment :

_ Dans le cadre d'une modification des collectivités locales et en particulier des régions le nombre des sénateurs devra être réduit dans les mêmes proportions que pour les députés. Le nombre de ceux-ci étant défini en rapport de, un sénateur minimum par département, les autres sièges étant déterminés par l'importance des régions. (population)

Chaque région élit ses sénateurs à la proportionnelle intégrale, permettant à une représentation de tous et de toutes tendances, en sachant que le sénat n'a pas besoin d'une majorité puisque son rôle n'est que consultatif.

Mais son rôle de contrôle doit permettre l'élaboration des lois dans l'intérêt général tout en respectant la préservation des droits des citoyens, des régions, des départements et le respect des directives Européennes.

Il est de son devoir de saisir le Conseil Constitutionnel quand la majorité de ces membres relèvent un abus du pouvoir parlementaire ou exécutif.

Référendum.

Pour faire suite au paragraphe précédent, je suis un fervent partisan pour inscrire les lois électorales dans la constitution, tout comme je suis favorable au fait que tous changements dans la constitution doivent être soumis au peuple par la voie du référendum.

Le référendum d'initiative populaire.

Celui-ci est maintenant acquis mais se sont ses modalités qui doivent être révisées, afin qu'il ne soit pas possible d'initier celui-ci trop facilement, mais qu'en cas de questions fondamentales engageant la nation ou entraînant un changement important dans la société française que celui-ci puisse être mis en œuvre. Aujourd'hui les contraintes sont excessives.

2-9 AGRICULTURE.

Quand nous parlons d'exploitation à taille humaine, il nous faut aller plus loin, il faut protéger et sauvegarder sur tout le territoire, les exploitations familiales, de manière à mailler celui-ci d'une production de qualité et surtout de proximité sur la base de la biodiversité.